



Berne, le 23 septembre 2022

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Modification de l'ordonnance sur les placements collectifs (Limited Qualified Investor Fund, L-QIF): ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral des finances (DFF) est chargé de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne ainsi que les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de modification de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 23 décembre 2022.

La révision proposée de l'OPCC permettra de créer les dispositions d'exécution nécessaires à la mise en place d'un nouveau type de fonds, à savoir le Limited Qualified Investor Fund (L-QIF), que le Parlement a votée le 17 décembre 2021 en lien avec la modification de la loi sur les placements collectifs (LPCC). En outre, cette révision sera l'occasion de remanier diverses autres prescriptions de l'OPCC et d'autres ordonnances, dont l'ordonnance du 6 novembre 2019 sur les établissements financiers (OEFin).

Nous vous invitons à prendre connaissance de la modification de l'ordonnance et du rapport explicatif qui l'accompagne et à nous faire parvenir votre avis **d'ici au 23 décembre 2022**.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sur la page [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@sif.admin.ch



Mesdames Sarah Jungo (tél. +41 58 462 12 65, sarah.jungo@sif.admin.ch) et Eszter Major (tél. +41 58 465 79 10, eszter.major@sif.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre considération distinguée.

Ueli Maurer